

Tarifs 2024

Domaine Estimation et droit

Transmissions d'exploitations, estimations, droit foncier rural et droit du bail à ferme agricole, conseils juridiques et expertises, indemnités, droit matrimonial et successoral, conseils aux exploitations, courtage immobilier (conseil fiscal compris), aménagement du territoire et droit de l'environnement

Tarifs horaires (hors TVA) :	Tarif normal	Agriculteur/trice
Catégorie de prestations	CHF/h	CHF/h
Personnes chargées du dossier	140.00	119.00
Spécialistes	150.00	127.50
Expert-e-s	160.00	136.00
Juristes	170.00	144.50
Direction de la division	170.00	144.50
Responsables (adjoint-e) du domaine	180.00	153.00
Travaux de secrétariat	70.00	59.50

Montant forfaitaire

Agrivalor® : forfait de base par estimation de la valeur de rendement	36.00	36.00
Forfait de base par mandat (Archivage/copies/télécommunications/fournitures de bureau)	110.00	110.00

Prestations sans réduction :

Facturation au tarif normal de la catégorie de prestations concernée

Conseils en matière de droit matrimonial et successoral, exécutions testamentaires		
Consultations sur les adaptations du plan de zone et le règlement de construction/d'utilisation des sols		
Conseils spécifiques en droit fiscal, liquidations, transferts dans le patrimoine privé		
Courtage immobilier		(au moins 170.00/h + forfait individuel de placement et/ou de commission)

Domaine Fiduciaire

Comptabilité et contrôle des comptes annuels, planification fiscale, planification financière

Tarifs horaires (hors TVA) :	Tarif normal	Agriculteur/trice
Catégorie de prestations	CHF/h	CHF/h
Saisie de données	85.00	72.25
Personnes chargées du dossier	110.00	93.50
Agents fiduciaires	130.00	110.50
Responsables du mandat	150.00	127.50
Responsable (adjoint-e) du domaine	160.00	136.00
Travaux de secrétariat	70.00	59.50

Montant forfaitaire

Tarif de base par comptabilité et par an	220.00	220.00
Montant forfaitaire (petits mandats) (p. ex. inspections finales/mandats supplémentaires)	55.00	55.00

Dispositions complémentaires :

- Les agriculteurs et agricultrices qui cotisent à l'association bénéficient d'une réduction de 15 % sur les tarifs horaires (voir le tarif Agriculteur/trice et Prestations sans réduction).
- Nous nous réservons le droit d'émettre à tout moment des factures d'acomptes ou des factures intermédiaires.
- Nous facturons les heures de travail effectives (y compris le temps de déplacement).
- Les débours (frais de déplacement, repas, etc.) sont facturés en fonction des dépenses réelles.
Les visites dans le cadre de la rotation habituelle sur l'exploitation des clients du service comptable du domaine Fiduciaire sont incluses dans le tarif de base.
- Les tarifs sont valables pour l'année civile respective, sous réserve d'ajustements l'année suivante.
- Pour le reste, nos conditions générales sont applicables.